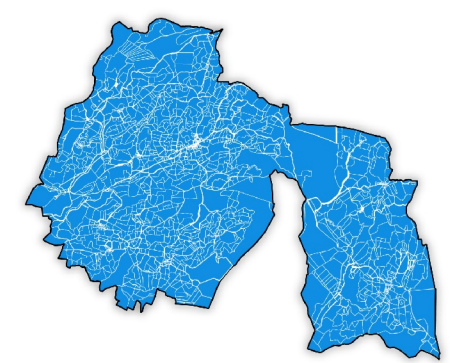


Commune
de Cros



PLU

Plan Local d'Urbanisme



REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche Ouest

3-1

Echelle : 1/4500

APPROBATION DU PLU :
Délibération du Conseil Municipal du 22/07/2023

MODIFICATIONS : REVISIONS - MISES A JOUR -
MISES EN COMPATIBILITE :
Modification n°1 : approuvée le 00/00/00

Campus Développement
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
63800 COURNON-L'AUVERGNE
Tél: 04 73 45 19 44
Mail: urbanisme@campus3.fr



Ua - Zone urbaine à vocation mixte correspondant au centre-bourg

Uav - Zone urbaine à dominante de bâti traditionnel correspondant aux villages

Ue - Zone urbaine accueillant des équipements publics ou d'intérêt collectif

Ut - Zone urbaine à vocation d'accueil d'activités touristiques et de loisirs

1AUa - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir l'habitat

N - Zone naturelle et forestière à préserver

Nt - Zone naturelle à vocation d'accueil d'activités touristiques et de loisirs

Np - Zone naturelle de mise en valeur du patrimoine historique et culturel

N-pv - Zone naturelle à vocation d'accueil de centrale photovoltaïque au sol

A - Zone agricole à préserver

Cours d'eau et ripisylve à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)

Zones humides avérées (article L.151-23 du CU)

Réservoir de biodiversité à protéger (article L.151-23 du CU)

Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (articles L.151-6 et L.151-7 du CU)

Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)

Patrimoine naturel et bâti à protéger (article L.151-19 du CU)

Batiment agricole

Périmètre de ripisylve de 50 m

Espace de préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau (L122-12 du CU)